

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2021

LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ANIMALE - (N° 3661)

AMENDEMENT

N ° CE5

présenté par

M. Dive, Mme Audibert, Mme Le Grip, Mme Trastour-Isnart, Mme Meunier, M. Di Filippo,
M. Bazin, Mme Kuster, Mme Porte et M. Pierre-Henri Dumont

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.